

DOSSIER DE PRESSE

Journée nationale de lutte contre de harcèlement scolaire

Jeudi 8 novembre 2018

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE

3020

Service & appel
gratuits

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

#NonAuHarcèlement

JOURNÉE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Jeudi 8 novembre 2018

Depuis 2015, le premier jeudi du mois de novembre est consacré à la Journée nationale de lutte contre le harcèlement. Cette campagne a plusieurs objectifs : la sensibilisation du grand public, la formation des professionnels pour permettre une détection précoce des situations, une meilleure prise en charge des victimes et des groupes d'élèves impliqués et une prévention au service de l'amélioration du climat scolaire. À cette occasion, les communautés scolaires et leurs partenaires organisent des événements sous des formes diverses, à l'échelle locale. Des actions d'envergure sont également proposées à l'échelle académique.

Qu'entend-on par harcèlement ?

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'École : elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Lorsqu'un enfant ou un adolescent est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement. **Insidieusement, ces agressions répétées impactent sensiblement l'enfance et l'adolescence de près de 700 000 élèves environ, toutes catégories sociales confondues.** (Source enquête victimation 2015 – DEPP).

La perception d'une différence chez l'autre et la stigmatisation de certaines caractéristiques servent souvent de prétexte pour les élèves intimidateurs. Cette différence, très subjective, va varier d'un groupe à un autre. L'apparence physique (poids, taille, couleur ou type de cheveux), l'orientation sexuelle ou supposée (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme), un handicap (physique, psychique ou mental), un trouble de la communication qui affecte la parole (bégaiement/bredouillement), l'appartenance à un groupe social ou culturel particulier, des centres d'intérêts différents sont autant de motifs choisis par le groupe pour isoler et nuire à la victime des attaques.

Avec l'utilisation permanente des nouvelles technologies de communication (téléphones, réseaux sociaux numériques), le harcèlement entre élèves se poursuit

en dehors de l'enceinte des établissements scolaires. On parle alors de cyber-harcèlement. Le cyber-harcèlement est défini comme « un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule ». Le cyber-harcèlement se pratique via les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, site de partage de photographies etc.

Ce type de harcèlement est favorisé par l'anonymat et l'absence de contrôle d'identité qui permettent aux harceleurs d'agir en toute discrétion.

Les conséquences du harcèlement à court, moyen et long termes peuvent être graves tant pour les victimes que pour les auteurs :

- Décrochage scolaire voire déscolarisation (des études montrent que la peur des agressions expliquerait 25% de l'absentéisme des collégiens et lycéens),
- Désocialisation, anxiété, dépression,
- Somatisation (maux de tête, de ventre, maladies),
- Conduites autodestructrices, voire suicidaires.

Le harcèlement dégrade, de manière insidieuse et durable, le climat scolaire au sein des écoles et des établissements.

Le harcèlement scolaire en chiffres :

- **700 000 élèves sont victimes de harcèlement scolaire**, dont la moitié de manière sévère, soit 5 à 6% des élèves au total (les enquêtes de victimation, universitaires, DEPP 2011 – 2013-2015),
- 55 828 sollicitations et 14 445 appels ont été traités via le numéro vert 3020.

En 2017 :

- 18 % des collégiens déclarent avoir subi au moins une atteinte via les réseaux sociaux ou par téléphone portable (usurpation d'identité, vidéos humiliantes ou diffusion de rumeurs),
- 11 % des élèves déclarent avoir été insultés ou humiliés via ces nouvelles technologies,
- 7 % des collégiens ont déclaré avoir subi au moins trois atteintes différentes, ce qui s'apparente à du cyberharcèlement. Il est davantage subi par les filles (8 % contre 6 % pour les garçons) et les élèves de 3^e.

Sur le quinquennat, il s'agit de faire disparaître des écoles et établissements les phénomènes de harcèlement. **L'interdiction du portable à l'école et au collège est un élément essentiel de cette lutte contre le harcèlement.**

Le cyberharcèlement à caractère sexiste et sexuel, thème de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école

En 2018, la Journée nationale de lutte contre le harcèlement a lieu le jeudi 8 novembre. Cette année, l'accent est mis sur **le cyberharcèlement à caractère sexiste et sexuel avec une attention particulière portée aux violences en ligne liées à la diffusion d'images intimes à l'insu des victimes**. C'est ce que l'on appelle « le sexting non consenti » ou le « revenge porn ».

La politique académique de prévention et de lutte contre le harcèlement

Depuis 2011, pour prévenir et lutter contre le phénomène du harcèlement entre élèves, le ministère de l'Éducation Nationale déploie une politique publique volontariste qui s'articule autour de quatre grands axes : **sensibiliser, prévenir, former, prendre en charge**. Dans l'académie de Lyon, les référents « harcèlement » pilotent, coordonnent, impulsent et accompagnent les équipes dans la mise en œuvre de chacun de ces objectifs.

Les évènements nationaux, leviers de sensibilisation et de prévention

De plus en plus d'écoles et d'établissements organisent des actions au long court en s'appuyant sur les deux évènements nationaux que sont :

- **La Journée nationale de lutte contre le harcèlement** qui a lieu chaque année le premier jeudi de novembre,
- **Le prix « Non au harcèlement » (NAH)** qui est reconduit pour la sixième année consécutive.

La « Journée nationale de lutte contre le harcèlement » permet aux équipes d'établissement d'aménager des débats et des actions avec les élèves, les parents et les partenaires.

C'est l'occasion d'aborder les questions du vivre ensemble, des discriminations, du respect, des relations entre les filles et les garçons, de l'engagement ; autant de thèmes qui s'inscrivent dans le parcours citoyen et le parcours éducatif de santé des élèves, pour les aider à faire des choix éclairés pour eux-mêmes et pour les autres.

Une forte participation de l'académie de Lyon au concours Non au harcèlement

Ce concours national est reconduit cette année pour la 6ème année. Il fait l'objet d'une forte participation sur l'académie de Lyon.

48 établissements de l'académie dont trois structures hors éducation nationale ont participé à l'édition de l'an dernier. Pour la deuxième fois, l'académie de Lyon s'est distinguée avec deux lauréats primés par le jury national.

Le prix « Non au harcèlement » (NAH) est un levier de mobilisation qui s'étale tout au long de l'année. S'engager dans la réalisation d'une production dans le cadre du prix NAH, réclame d'intégrer un plan de prévention du harcèlement au plan de prévention des violences de l'école ou de l'établissement, en s'appuyant sur une démarche de projet d'amélioration du climat scolaire qui associe l'ensemble des adultes de la communauté éducative et les élèves.

Le projet d'établissement et les Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) offrent un cadre opérationnel à la mise en œuvre d'un plan de prévention des violences.

La formation des adultes dans l'académie de Lyon

Pour accompagner les équipes dans cette démarche de projet, l'académie de Lyon met à disposition des chefs d'établissement, des inspecteurs et des directeurs d'école, une équipe de formateurs accompagnateurs climat scolaire et **11 référents « prévention et lutte contre le harcèlement entre élèves »**.

En 2017-2018, outre de nombreuses actions de sensibilisation et de prévention, dix-sept formations d'initiative locale ont pu être conduites dans le 2nd degré. Dans le 1er degré, les référents départementaux et les équipes médico-sociales ont assuré de nombreuses d'actions de sensibilisation auprès des circonscriptions ou dans les écoles.

De plus, afin d'accompagner la montée en compétence des équipes, notamment dans la prise en charge des auteurs et des victimes de harcèlement, tous les collèges de l'éducation prioritaire bénéficieront cette année d'une formation. L'objectif de cette formation est de renforcer les cellules harcèlement des établissements, en formant conjointement des binômes à la prise en charge des élèves selon deux approches innovantes :

- La méthode de la préoccupation partagée dite méthode Pikas, pour la prise en charge des auteurs,
- L'approche de l'école de Palo Alto, pour la prise en charge des victimes.

A terme, l'ensemble des établissements demandeurs pourront être formés à ces techniques de prise en charge.

La formation des élèves dans l'académie de Lyon

L'académie de Lyon est également fortement mobilisée sur la formation des élèves car la prévention du harcèlement nécessite une mobilisation globale au sein des établissements.

Les élèves ont une visibilité sur les faits que n'ont pas toujours les adultes. Ils sont le plus souvent volontaires pour s'engager et proposer des moyens d'action qui participent d'une posture formatrice et dont l'impact auprès de leurs pairs s'avère plus efficace.

L'an dernier, **40 lycées de l'académie ont mobilisé des élèves pour devenir ambassadeurs lycéens contre le harcèlement.** Au total c'est 93 élèves et 70 adultes référents qui ont été formés lors de 4 Journées académiques co-animées par les référents « prévention et lutte contre le harcèlement » et des élèves élus du Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL).

Cette année d'autres journées de formation académique sont organisées en direction des lycées non encore formés, selon le même format.

Par ailleurs une journée de remobilisation des lycéens ambassadeurs déjà formés sera organisée dans chaque département sous la forme d'un hackathon (en décembre 2018 et janvier 2019), sorte de « marathon pédagogique » propice à l'innovation et la créativité pour répondre à une problématique et maintenir la dynamique du dispositif des ambassadeurs lycéens contre le harcèlement. Pour les établissements du Rhône, cette Journée aura lieu le 15 janvier dans les locaux de l'hôtel de région, dans le cadre de la coopération avec le conseil régional en faveur de la prévention et la lutte contre le harcèlement.

La mobilisation et l'engagement des collégiens seront également recherchés en 2018-2019, au travers du déploiement des « graines d'ambassadeur contre le harcèlement ». Les collègues pourront s'appuyer sur les référents harcèlement pour organiser la formation des élèves volontaires.

La mobilisation du ministère en faveur de la formation des collégiens a permis le 4 octobre dernier, grâce à un partenariat entre l'Éducation nationale et le Conseil national des Barreaux, la première édition de la Journée du droit. Dans ce cadre, les élèves de 26 collèges de l'académie ont pu engager un dialogue avec les avocats, sur les questions de droit relatif aux réseaux sociaux et la question du cyber harcèlement.

La prise en charge des élèves

Concernant les situations de harcèlement, la plupart d'entre elles sont prises en charge dans les établissements et les écoles par les équipes éducatives.

Toutefois certaines situations - soit parce qu'elles ne sont pas connues des établissements scolaires, soit parce qu'elles ne sont pas apaisées malgré la prise en charge par les équipes, soit parce que le traitement ne répond pas aux attentes des parents - sont signalées aux référents académiques et départementaux. Ces situations parviennent aux référents via l'application « stop harcèlement » (3020), via la ligne académique (0 800 409 409), via des courriers aux DSDEN, au rectorat ou au ministère.

L'ensemble des efforts mobilisés dans le cadre de la politique volontariste du ministère de l'Éducation Nationale produit des résultats : pour la première fois depuis 20 ans on note une baisse significative du harcèlement au collège (source HBSC - OMS, 2016). La proportion des élèves qui rapporte avoir été victimes a diminué de 15% au collège entre 2010 et 2014. La baisse la plus importante (33%) concerne les élèves de 6ème.

Les projets menés par les établissements dans le cadre de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement

- Réalisation d'affiches avec affichage des productions des élèves,
- Création de fresque murale,
- Murs d'expression (noter un mot ou une phrase pour dire non au harcèlement),
- Présence active des élèves ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement avec la mise en place d'actions de sensibilisation,
- Distribution de badges, de flyers ou de bracelets « Non au harcèlement »,
- Intervention de partenaires internes (professeurs, assistants d'éducation, infirmier(e), assistant(e) social(e) et externes (MAE),
- Projections de vidéos en classe suivies d'un temps de parole et d'échanges autour du harcèlement,
- Lecture de témoignages, d'extraits de livres pour sensibiliser les élèves.

Un site dédié à la lutte contre le harcèlement scolaire


Victimes, témoins, parents de victime, professionnels de l'éducation : retrouvez toutes les ressources disponibles sur www.nonauharcèlement.education.gouv.fr



**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



CONTACT PRESSE
Cabinet de la rectrice
Pôle communication
T 04 72 80 61 76
communication@ac-lyon.fr

 @academielyon